



SANTÉ  
SOCIAUX  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

LETTRE AUX AGENT·E·S DE LA FONCTION  
PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

## VOTRE ESPÉRANCE DE VIE : NOTRE PRIORITÉ

Aujourd'hui, la catégorie active permet de partir à la retraite à 57 ans pour certains emplois. Ces règles vont disparaître pour être remplacées par le compte professionnel de prévention (C2P).

C'est une bonne nouvelle, notamment pour les contractuel·le·s, qui étaient exclu·e·s de ce dispositif.

Pour la CFDT, celles et ceux qui ont fait le choix de rester en catégorie B doivent bénéficier de la catégorie active jusqu'à leur départ en retraite.

La CFDT exige que désormais, la manutention de charges, les postures pénibles, l'exposition aux agents chimiques soient reconnues comme critères de pénibilité.

La CFDT exige un abaissement des seuils permettant d'obtenir des droits pour le travail de nuit et les équipes alternantes.

SANTÉ AU TRAVAIL

FÉVRIER 2020



# PÉNIBLE

[penibl] adj.

Qui se fait avec peine, fatigue.  
> éreintant, harassant, tuant.  
*Travail pénible.*

L'exposition à la pénibilité réduit l'espérance de vie.

L'exposition à la pénibilité laisse des traces irréversibles sur la santé.

Le compte professionnel de prévention doit permettre de réparer cette injustice, tout simplement.

